

MEMENTO

MAIRIE 04 74 38 28 44

Adresse mail : mairie.stdenis@orange.fr
Site : www.mairie-saintdenisenbugey.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus(es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

TRI SÉLECTIF

- Sacs jaunes : tous les lundis des semaines impaires.
Prochains enlèvements :
 - Lundis 12 et 26 mars
 - Lundis 9 et 23 avril
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

- ➔ **Vendredi 16 mars et 13 avril**
de 15h45 à 16h45
- ➔ **Samedi 17 mars et 14 avril**
de 10h45 à 11h45

Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le vendredi 15 décembre 2017, le lieutenant Zimmer, commandant de brigade d'Ambérieu a présenté le dispositif « Participation Citoyenne » aux Sandeniens venus nombreux, aux élus et en présence de la police municipale.

Ce dispositif vise à rassurer la population, à recréer une solidarité de voisinage, à améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance, à accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Au final, il doit permettre de retisser du lien social entre les habitants en combattant l'individualisme, en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables. Le Conseil Municipal du 01.02.2018 en a validé le principe.

Un certain nombre de Sandeniens se sont déjà portés volontaires pour être référents dans leur quartier. Après signature de la convention « Participation Citoyenne » avec la Préfecture et la Gendarmerie il leur sera demandé d'observer leur environnement, de faire remonter aux autorités leurs observations d'événements paraissant inhabituels.

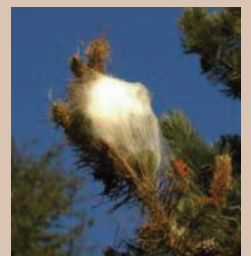
N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie si vous avez des questions ou si vous souhaitez devenir référent dans votre quartier.

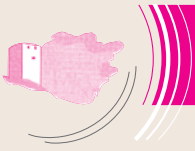


LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Cette lutte est toujours d'actualité (voir Saint-Denis-Info N°110). L'arrêté municipal N°24/2016 en date du 12.02.2016 précise :

«... Chaque année les propriétaires ou locataires de biens immobiliers ou de terrains relevant la présence de nids de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer efficacement la colonie ...»





La priorité à droite à Saint-Denis

Lors du conseil municipal du 1^{er} février 2018 il a été décidé de généraliser à l'ensemble de la commune la priorité à droite à compter du **1^{er} mai 2018**.

Cette mesure aura pour vocation :

- D'harmoniser les règles de circulation dans le village
- De pacifier les déplacements en incitant les conducteurs à rester vigilants.
- De réduire la pollution visuelle : panneaux et marquages au sol

POUR RAPPEL



Ce panneau indique la présence d'une priorité à droite, cependant son emploi n'est pas obligatoire à chaque intersection. En absence de panneau ou de marquage au sol, la priorité à droite s'applique.



Dans la zone de rencontre le régime de la priorité à droite s'applique également.

Il convient donc, quelque soit l'endroit, d'aborder une intersection avec prudence.



Pas de priorité à droite

Rappelons que L'article R 415-5 du code de la route stipule :

«Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur ... ».

Les exceptions

Et oui comme on dit toujours : «c'est l'exception qui confirme la règle !!»

♦ **ATTENTION** Les voies présentant un trottoir-bateau ne sont pas prioritaires (*croix rouges*).

♦ Pour des questions de visibilité et de sécurité aux abords des passages à niveaux, nous conserverons les **STOP** et **CÉDEZ LE PASSAGE** situés chemin Gambetta (PN 33), rue Pierre Curie et chemin Voltaire (PN 34).



Priorité à droite

Mais ailleurs dans l'agglomération, c'est la règle absolue de la priorité à droite qui s'appliquera.



FISCALITÉ

Par délibération du ??? novembre 2017 le conseil municipal a décidé de relever le taux communal de la taxe d'aménagement de 1% qui passe ainsi de 3% à 4%. Les recettes de cette taxe (part communale) sont inscrites dans la partie investissement du budget. En revanche, il a été décidé de supprimer totalement cette taxe pour les abris de jardin. Les commerces d'une surface de vente inférieure à 400m² sont également totalement exonérés de cette taxe (part communale), mesure incitative qui confirme la volonté de l'équipe municipale d'encourager la réalisation et l'extension des commerces de détails sur son territoire.

PLAN LOCAL D'URBANISME

25 réunions ont déjà eu lieu depuis 2014. Le travail se poursuit au rythme de 2 réunions par mois depuis 2018. La rédaction du règlement est en cours. Des dispositions évitant une surdensification tout en acceptant une certaine souplesse notamment pour le bâti existant, sont déjà rédigées. Il est rappelé qu'en application de l'article L 153-11 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer à tout projet qui compromettrait ou rendrait plus onéreux l'exécution du futur plan local d'urbanisme. Il est donc vivement conseillé aux futurs candidats à la construction de rencontrer l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme ou de présenter une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB).

Centre de loisirs

Un peu d'histoire

Depuis la création du centre aéré en 1994, les élus n'ont cessé de soutenir les actions en direction de la jeunesse, voire de les impulser:

- Renouveau en 2015 pour 5 années supplémentaires du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Élaboration en 2015 d'un Projet Educatif Territorial avec l'Éducation Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations
- Organisation et financement des Temps d'Activités Péri-scolaires de 2014 à 2017
- Pérennisation et professionnalisation du centre de loisirs à partir de 2014.

Dans la continuité de cette politique, l'équipe actuelle a à cœur de poursuivre ces orientations tout en trouvant un juste équilibre entre le financement (budget annuel : environ 40 000 €/an) et la qualité du service proposé.

Pourquoi un centre de loisirs ?

- La citoyenneté et le vivre ensemble se construisent à tous les âges de la vie.
- Un centre de loisirs est avant tout un lieu fédérateur autour d'un projet éducatif.
- Il permet de lutter contre l'exclusion en accueillant des familles aux revenus modestes grâce aux tarifs dégressifs et aux aides de la CAF.



- Il correspond à un besoin de garde des familles dont le lieu de travail s'éloigne toujours un peu plus du lieu d'habitation.

Alors, pourquoi augmenter les tarifs ?

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'augmentation des tarifs du Centre de Loisirs.

- Les tarifs en vigueur, inchangés depuis 17 ans, ne permettent actuellement pas de rémunérer à sa juste valeur une prestation de qualité
- Le prix du repas a été porté au même niveau que celui pratiqué par le restaurant scolaire, parce que le fournisseur est le même, les conditions d'encadrement identiques, et de plus, les repas des enfants fréquentant le centre de loisirs seront pris au restaurant scolaire.

Rappelons que malgré l'augmentation, les prix à la charge des familles pour une journée au centre loisirs de St Denis restent en-dessous de ceux pratiqués aux alentours :

- ♦ Centre de loisirs de St Denis : entre 1,21€/h et 1,50 €/h repas compris
- ♦ Autres centres à proximité : entre 1,40€/h et 2,00 €/h repas non compris

Les élus sont ou ont été parents, et idéologiquement rêveraient de pouvoir tendre vers la gratuité des services proposés. Malheureusement, les conditions financières ne le permettent pas. Mais méditons sur le fait que le reste à charge pour les familles est l'équivalent d'1/2 heure à 2 heures de SMIG horaire brut (4,70€ à 15,70€) pour une journée entière repas compris.

Les coquilles du BM 2017

Qu'apprenons-nous à la lecture du dernier bulletin municipal ??

- *Le marché du jeudi se tient place de l'église...*



Le marché du jeudi se tient **Place de la République.**

- *La directrice de l'école s'appelle Mme Boirin et Mme Boiron lorsqu'elle enseigne.*



La Directrice de l'école se nomme **Mme BOIRON** et porte le même nom lorsqu'elle enseigne dans sa classe de CP.

- *L'accès à la déchetterie d'Ambérieu en Bugey supposerait de présenter une carte (bleue, vermeil ?)*



L'accès à la déchetterie se fait par inscription sur le site de la communauté de commune (ou par courrier) **du numéro d'immatriculation du véhicule** et ce depuis plus de six mois.

Signé l'Ami Mandat





DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :
-> Du lundi au samedi
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00
- Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :
-> Du lundi au samedi
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00



COMITÉ DE L'AIN

Le Comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer, présidé par le Dr Bruhière, comprend 15 délégations cantonales. La délégation d'Ambérieu dont dépend Saint Denis compte une dizaine de bénévoles et environ 250 adhérents. Ces bénévoles se retrouvent tous les 2^e lundis de chaque mois dans la salle polyvalente du village, à 18h.

Les actions principales du comité ont trois objectifs :

1 - Aide à la recherche

Actuellement le comité soutient financièrement :

- Les équipes du Centre Léon Bérard et de Lyon Sud associées dans le projet CANOPEE qui débouchera sur des thérapies ciblées « nouvelle génération » pour une plus grande efficacité au prix d'effets secondaires moindres.
- Julie Caramel chercheur CR1 INSERM au Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon pour son projet « Plasticité cellulaire du mélanome et résistance aux traitements ».
- Marie Castets déléguée de recherche au Centre de Cancérologie de Lyon pour son étude sur les sarcomes musculaires de l'enfant.

2 - Aide aux malades et à leur famille

Des séances gratuites auprès de psychologue peuvent apporter un soutien moral bénéfique. Sur étude de dossier, une aide financière peut être accordée à des malades en situation difficile.

3 - Information et Prévention

- Une campagne d'information est menée auprès des élèves de CM2 pour les sensibiliser au danger du tabac
- Le dépistage des cancers du sein et des cancers colorectaux est largement développé depuis plusieurs années dans l'Ain.
- Les classes de CM2 d'une dizaine d'écoles du canton bénéficient de l'intervention de bénévoles formées à la prévention du tabagisme. (2 séances de 2h pour chaque classe) Objectif « Dire non à la 1^{ère} cigarette ! »
- Nous œuvrons pour récolter des fonds : vente de calendriers en novembre, vente de brioches en mai et au cours de l'année organisation de manifestations spectacle, théâtre ou concert.

Notre délégation cantonale participe activement à ces actions.

Le 22 avril 2017 le concert Gospel à l'Abbaye d'Ambronay a connu un vif succès. Il a permis de recueillir près de 5500 euros au profit de la recherche.

Merci de nous soutenir par vos dons, votre présence à nos manifestations.

Et si vous souhaitez faire plus, pourquoi ne pas venir nous rejoindre en tant que bénévole ? Quelques Sandeniens motivés seraient les bienvenus.

À bientôt peut-être ...

Georgette MELIN

Déléguée du comité pour la commune de Saint Denis en Bugey

Contact 04 74 38 08 30



Calendrier des manifestations

MARS

- Samedi 4** Coinche - Boule du Moulin
Boule du Moulin 14h
- Dimanche 11** Paëlla - Boule du Moulin
Boule du Moulin 12h30
- Jeudi 15** Mâchon - Club de l'Âge d'Or
Salle du bas
- Samedi 17** Cuisine du monde - Cultures et Partage
Salle du bas
- Samedi 24** Coupe Illico Texto - Amicale Boules
Boules 13h30
- Samedi 24** Carnaval - Sou des Écoles
Mairie et salle du bas
- Samedi 31** Loto - Amicale Boules
Saint-Vulbas

AVRIL

- Samedi 7** Tournoi régional - Question pour un champion
Salle polyvalente 9h
- Lundi 9** Concours de coinche - Club de l'Âge d'Or
Salle polyvalente 14h
- Samedi 14** Vente de galettes - SDAFC
Four communal
- Samedi 21** Cochonnailles - Pompiers retraités
Place Jean Macé
- Samedi 28 & dimanche 29** Challenge Marcelpoil - Amicale Boules
Clos Iosti 9h30
- Dimanche 29** Lasagnes - Sou des écoles
Four communal

MAI

- Samedi 5** Marché aux fleurs - St Denis en fleurs
Place Jean Macé
- Samedi 5** Paëlla - SDAFC
Place Jean Macé